

Commission des grains du Nouveau-Brunswick Rapport annuel 2022-2023

Greg Sweetland
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
506-432-2108

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/commission/commission_grains.html

Message du président

Chers membres et parties prenantes,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'exercice financier 2022-2023, lequel décrit les activités de programme de la Commission des grains du Nouveau-Brunswick, ainsi que les services offerts par cette dernière à l'industrie des grains et des oléagineux de la province.

La Commission est responsable devant la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches de l'application de la *Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick*. Les activités de la Commission consistent notamment à former les classeurs de grains et assurer leur suivi; leur délivrer des autorisations et les superviser; inspecter et étalonner tout l'équipement utilisé pour le classement des grains; régler les différends concernant le classement des grains et assurer la surveillance annuelle des niveaux de toxines dans le blé, l'avoine, l'orge, le soja et le maïs cultivés au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes fiers de nos membres - représentants de l'industrie et du gouvernement et producteurs de grains et d'oléagineux de l'ensemble de la province - qui continuent de contribuer utilement à notre secteur.

L'autosuffisance alimentaire demeure un enjeu important et la promotion de la production locale répondant à certaines normes de qualité reste une priorité absolue pour la Commission des grains du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes impatients de sensibiliser et de promouvoir davantage l'industrie des grains du Nouveau-Brunswick.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.



Shawn Paget
Président

Mandat

En vertu de la *Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick*, la Commission a le mandat suivant :

- (a) assurer l'exploitation effective de l'industrie des grains de la province;
- (b) encourager, contrôler et réglementer la production et la commercialisation du grain; *
- (c) mettre plus d'ordre et de stabilité dans l'industrie des grains de la province;
- (d) établir et maintenir des normes de qualité des grains et réglementer leur manutention dans la province de façon à assurer aux marchés des produits dignes de confiance.

**En ce moment, la Commission ne joue aucun rôle actif dans la réglementation de la production ou dans la commercialisation des grains.*

Membres de la Commission

Au 31 mars 2023, la Commission se composait des membres suivants :

1. Shawn Paget, président
2. Eddie Robichaud, vice-président
3. David Seeley, commissaire
4. Keir Miller, commissaire
5. Stephanie Cormier, commissaire
6. Murphy Friesen, commissaire
7. Brian MacDonald, représentant du Ministère

Comités et sous-comités

La Commission ne dispose d'aucun comité ou sous-comité.

Législation, politiques et règlements administratifs

La Commission est régie par la *Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick*.

Activités et paramètres (indicateurs clé de performance [ICP])

- Organisation de quatre ateliers en personne visant à offrir aux personnes présentes une formation initiale sur le classement des grains.
- Animation d'un atelier virtuel obligatoire sur le classement des grains à l'intention de tous les classeurs de grains.
- Visite de tous les établissements de classification de la province aux fins d'inspection et d'étalonnage du matériel.
- Maintien de la stratégie de la Commission visant à encourager la sensibilisation du secteur aux dégâts occasionnés par la fusariose. Initiatives en cours :
 - Surveillance annuelle des niveaux de déoxynivalénol sur un maximum de 30 échantillons provenant de l'ensemble de la province.
 - Prélèvements d'autres échantillons en collaboration avec la Commission canadienne des grains. Ces échantillons fourniront des données sur le classement des grains de l'Atlantique.
 - Envoi d'échantillons à la Commission canadienne des grains dans le cadre de son enquête sur la récolte.
 - Prélèvement d'autres échantillons et réalisation de tests supplémentaires sur des grains cultivés au Nouveau-Brunswick.

ICP	Nombre réel
Formation initiale - Ateliers	4
Formation continue- Ateliers	1
Visite d'établissements de classification de grains agréés	25

Information financière

BUDGET ET DÉPENSES DE LA COMMISSION Du 1^{er} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 (non vérifié)

Catégorie	Budget	Dépenses réelles
Salaires et dépenses connexes	36 318 \$	35 255 \$
Déplacements et hébergement	2 800 \$	1 790 \$
Matériel, fournitures et autres	10 000 \$	3 865 \$
Total	49 118 \$	40 910 \$

Notes :

- Les salaires et dépenses connexes comprennent le salaire et les avantages sociaux de la classeuse de grains en chef, ainsi que les indemnités journalières des membres de la Commission.
- Les frais de déplacement et d'hébergement comprennent les frais associés aux déplacements du personnel, aux conférences et à la formation.
- Le matériel, les fournitures et autres comprennent les fournitures de bureau ou autres, le matériel, ainsi que d'autres services nécessaires à la prestation du programme.
- Le salaire et les avantages sociaux du personnel du Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) offrant son soutien à la Commission ne sont pas inclus ci-dessus. Ces coûts figurent dans le budget du MAAP.

Dotation en personnel

Classeuse des grains en chef - administrer un système de classification de grains et un réseau de classeurs de grains qualifiés, veiller à la qualité des grains et des oléagineux commercialisés en s'assurant du respect des normes internationales.

Représentant du Ministère – assurer la coordination entre le personnel de la Commission, la haute direction du MAAP et le ministre.

Secrétaire-gestionnaire - apporter un soutien administratif à la Commission, notamment la planification de réunions, la préparation de documents et la tenue de dossiers.